

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire permanent

Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 08 /PM/2025

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, porte à la connaissance de l'opinion que l'affaire sous RP 22/CR opposant le Ministère public à Monsieur Constant MUTAMBA TUNGUNGA, ancien Ministre de la Justice, poursuivi pour détournement des deniers publics, sera appelée à l'audience publique de la Cour de cassation ce mercredi 9 juillet 2025 à 09h30.

La grande salle d'audience de la Cour de cassation ne comptant que 150 places assises et ce procès n'étant pas particulier, il n'est par conséquent pas nécessaire que les personnes intéressées tiennent à tout prix à le suivre en présentiel d'autant plus qu'il sera retransmis en direct sur les chaînes de télévision.

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, exhorte donc à la sérénité tous ceux qui vont suivre le procès dans la salle pour éviter tout incident qui pourrait donner lieu au délit d'audience.

De même, il est impérieux qu'il n'y ait pas d'attroupements autour de la Cour de cassation, car tout trouble à l'ordre public ne sera pas toléré.

A bon entendeur salut.

Fait à Kinshasa, le 08 JUL 2025



Telephore NDUBA KILIMA
Conseiller à la Cour de cassation